

Image not found or type unknown



## Donation entre époux et obligation d'information

Par **masatherme**, le **04/08/2015** à **10:30**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide, appuyée de préférence sur les textes.  
La signature d'une donation entre époux ( unilatérale car en séparation de biens) doit-elle faire l'objet d'une information auprès des enfants sous un certain délai, particulièrement dans le cas d'un remariage ? ou bien est-elle dérogée de toute contrainte ?

Cordialement.